

Marseille, le 04 février 2020

Direction des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

Aix-Marseille Université
Direction des Affaires Juridiques et
Institutionnelles (DAJI)

Courriels daji-secretariat@univ-amu.fr

A

n. Joël GUIOT
Labex OTNED

BORDEREAU de TRANSMISSION

Objet	Nombre	Observations
Arrêté portant délégation de signature du Président	1 ex	Bonjour, Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le document cité en objet ci-contre et vous remercie de bien vouloir signer ledit document et de le renvoyer à l'attention de : Ludivine CLERC Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (Pharo) Nous attirons votre attention sur le fait que chaque document signé par vos soins devra être accompagné de votre nom et prénom afin de faciliter la lecture des services financiers. Bien cordialement,

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles

ARRETE DAJI/2020/Signature/N° 201
portant délégation de signature

à

Monsieur Joël GUIOT
Coordinateur du Labex « Objectif Terre :
Bassin Méditerranéen » (OTMed)

Le Président d'Aix-Marseille Université
Représentant légal du pouvoir adjudicateur

- Vu le Code de l'Education,
- Vu le Code des Marchés Publics
- Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 6 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON, à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,

ARRÊTE

Article 1

Délégation du Président est donnée à **Monsieur Joël GUIOT**, à effet de signer en son nom et pour les affaires du Labex « Objectif Terre : Bassin Méditerranéen » (OTMed), les actes qui suivent.

Chapitre I
Affaires Financières

Article 2

Monsieur Joël GUIOT reçoit délégation de signature pour tous les actes relatifs à l'exécution budgétaire de l'eOTP OTMEDSOC/LA04/AM12RAHRXX de la structure financière de l'établissement incluant les ordres de mission lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget du Labex OTMed.
Il atteste du service fait.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Joël GUIOT**, **Madame Sophie PEKAR**, reçoit délégation afin de signer les actes mentionnés à l'article 2.

Chapitre II

Marchés publics

Article 4

Dans le cadre du respect de la réglementation applicable aux marchés publics, les achats réalisés dans le cadre du Labex « Objectif Terre : Bassin Méditerranéen » (eOTP OTMEDSOC/LA04/AM12RAHRXX) sont comptés avec ceux réalisés par l'OSU-Pythéas (CF 939).

Chapitre III

Dispositions Générales

Article 5

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'OSU-Pythéas, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les Services Centraux, à la diligence du Directeur Général des Services.

Article 6

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 7

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance,

Le 7/2/2020

Les délégataires

Joël GUIOT

Coordinateur du Labex OTMed



Sophie PEKAR

Responsable administrative du
Labex OT-Med



Fait à Marseille, le 06 janvier 2020

Le délégant

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

